



Agreste Poitou-Charentes



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Avril 2011 - N° 7

en partenariat avec l'Institut National
de l'Origine et de la Qualité (INAO)



Les signes officiels de la qualité et de l'origine en Poitou-Charentes

*A l'image de sa production agricole très diversifiée,
la région Poitou-Charentes arbore des signes de qualité sur un large panel de produits :
spiritueux, vins, fromages, mais aussi huîtres, melons, etc.*

Avec 69 160 tonnes de melons produites en 2009, le Poitou-Charentes se situe au 1^{er} rang national des régions productrices. Fort de sa réputation, le melon de la région est fréquemment commercialisé sous signe de qualité. Toutefois, seul le **Melon du Haut Poitou** s'est inscrit dans une démarche officielle avec l'enregistrement en **Indication Géographique Protégée (IGP)** obtenue le 22 décembre 1998. En 2009, les 3 240 tonnes écoulées sous IGP Melon du Haut Poitou représentent environ 5 % de la production régionale.

A l'inverse, la production de pomme de terre primeur reste relativement marginale en Poitou-Charentes, avec seulement 2 % de la production nationale. En jouant de sa spécificité de produit primeur ancré dans un terroir très particulier, l'**Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « pomme de terre de l'île de Ré »** a su acquérir une notoriété propre.

En 2009, les 25 producteurs, répartis dans les communes de l'île de Ré, ont commercialisé 2 120 tonnes. En 2010, la production accuse une baisse de 30 % suite notamment au passage, en février, de la tempête Xynthia qui a détruit l'équivalent de 20 hectares.

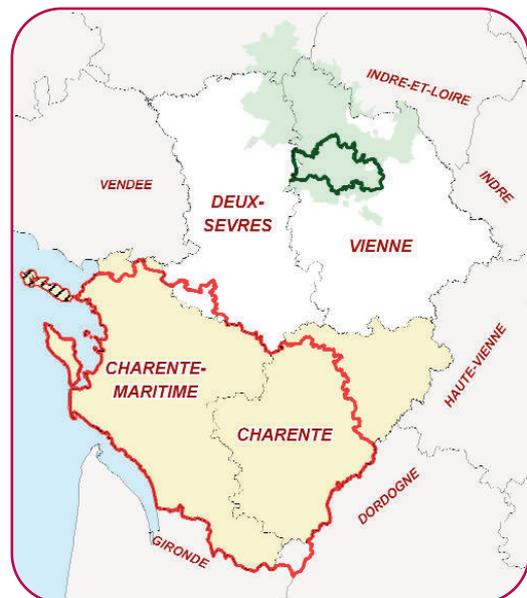
La viticulture est un domaine qui, par tradition, a très largement recours aux appellations d'origine. Ainsi, dès le 15 mai 1936, le **Cognac** est produit sous AOC. Ce signe lui permet de valoriser le terroir et de maintenir une image de marque connue dans le monde entier. Confectionné à partir d'un assemblage de moût et Cognac, le **Pineau des Charentes** est, lui aussi, estampillé AOC depuis plusieurs dizaines d'années (décret du 12 octobre 1945).

En 2009, la filière Cognac compte 5 100 vignerons déclarants. En ajoutant les bouilleurs de cru, les négociants et les coopératives, le nombre d'opérateurs de l'appellation s'élève à 5 550. Grâce aux bonnes conditions météorologiques, la récolte a augmenté de 9,7 % entre 2008 et 2009 passant de 663 200 hl à 727 200 hl d'alcool pur. Pendant la même période, le nombre d'exploitations a diminué de près

de 4 % (4 960 en 2009 contre 5 160 en 2008). Quant au Pineau des Charentes, il comptabilise 800 déclarants qui revendiquent, pour la campagne 2009/2010, une production de 84 850 hl.

Production phare de la région, les vins et eaux-de-vie AOC, Cognac et Pineau des Charentes représentent, en 2009, près de 22 % de la valeur de la production agricole régionale. Le secteur des boissons (Cognac au premier titre) reste la locomotive des ventes régionales à l'exportation avec un quart du total.

Aires des productions végétales bénéficiant d'un signe officiel géré dans la région Poitou-Charentes



Sources : IGN - BD Carto - INAO - ODG - BNIC

Des aires géographiques débordant les limites régionales

Dans cette publication, sont décrits les signes de qualité dont la zone de production ou de fabrication est entièrement ou majoritairement incluse dans la région administrative Poitou-Charentes et dont les Organismes de Défense et de Gestion (ODG)* sont situés dans la région.

Les aires géographiques prévues par les cahiers des charges peuvent déborder sur les régions voisines.

Réciproquement, certains signes officiels majoritairement présents dans les régions voisines s'étendent sur Poitou-Charentes, tels que :

AOC-AOP : Vins de Saumur - Vins d'Anjou - Crémant de Loire - Viande Maine Anjou - Noix du Périgord - Sainte Maure de Touraine, etc.

IGP : Porc du Limousin - Porc de Vendée - Agneau du Limousin - Veau du Limousin - Volailles de Cholet - Volailles de Vendée - Volailles du Berry - Volailles de Challans - Jambon de Bayonne - Brioche Vendéenne - Boeuf du Maine, etc.

* Organismes de Défense et de Gestion (ODG) : Structure fédérative qui représente et rassemble les opérateurs de la filière concernée. La démarche d'obtention d'un signe de qualité est obligatoirement portée par un ODG.

Des appellations qui évoluent dans la filière viticole

La filière viticole dans la région Poitou-Charentes a connu, en 2010, un événement d'importance avec la transformation du VDQS Vins du Haut Poitou en AOC **Haut Poitou** à compter du millésime 2011. Regroupant 290 producteurs, la production Haut Poitou revendique un volume moyen de 25 200 hl.

Un second fait notoire dans la vie des AOC viticoles locales est l'intégration, par une décision récente du Comité National chargé des vins et eaux-de-vie de l'INAO, des parcelles de vigne jusqu'alors revendiquées en AOVDQS vin du Thouarsais dans l'aire géographique de l'AOC « Anjou ». A l'avenir, les vins produits devront répondre aux exigences du cahier des charges de l'AOC « Anjou ».

Autre changement en perspective : le Vin de Pays des Deux-Sèvres et le Vin de Pays de la Vienne seraient, dès la prochaine campagne, regroupés sous la « bannière » IGP **Val de Loire**.

Sous IGP depuis 2009, les **Vins de Pays Charentais**, reconnus en 1981, sont produits par 220 exploitants qui ont réalisé, en 2009, une récolte de 90 240 hl revendiqués.

Autres produits qui sortent de la consommation courante : les huîtres. Pour bénéficier du signe de qualité IGP **Huîtres Marennes Oléron**, il faut que leur affinage en claires ou leur élevage en claires, leur conditionnement et leur expédition soient réalisés sur l'aire des vingt-sept communes du Bassin de Marennes Oléron.

Le règlement d'enregistrement communautaire IGP date du 2 février 2009. Mais, dès 1989, avec le **label rouge** « fine de claire verte » et fin 1998, avec le **label rouge** « pousse en claire », l'ODG Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron avait décidé de faire appel aux labels rouges pour valoriser la production locale.

Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine sont les seuls garantis par l'État

AOC et AOP :



L'Appellation d'Origine Contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



L'Appellation d'Origine Protégée est l'équivalent européen de l'AOC, qu'elle sera amenée à supplanter à terme.

Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union Européenne.



IGP : L'Indication Géographique Protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union Européenne.



LABEL ROUGE : C'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.



STG : La Spécialité Traditionnelle Garantie protège une recette traditionnelle.



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

Les produits signés « Poitou-Charentes » sont promus par l'Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire avec le concours financier de la région Poitou-Charentes. Ils relèvent d'une démarche régionale orientée vers la promotion des produits locaux et le développement des circuits courts de commercialisation.



INAO

Etablissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) est compétent depuis 1935 sur les appellations d'origine et a vu son champ de compétence s'élargir au fil des années. Il est, depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, en charge de la gestion de l'ensemble des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, dont les vins de pays devenus IGP en juillet 2009. L'INAO instruit les demandes de reconnaissance des AOC-AOP, IGP, STG et label rouge, assure le suivi des règles relatives à l'agriculture biologique, supervise l'ensemble des contrôles et protège les produits contre les usurpations. L'Institut accompagne les producteurs dans leurs démarches pour l'obtention d'un signe et poursuit cet accompagnement après obtention du signe tout au long de la vie du produit, notamment dans le cadre de missions de contrôle. L'INAO, dont le siège est à Montreuil (93), est organisé autour de services nationaux et territoriaux répartis en 8 unités territoriales, offrant ainsi un maillage fort dans l'ensemble des régions métropolitaines.

Sur la campagne 2008/2009, la région Poitou-Charentes se positionne à la première place dans le secteur ostréicole avec 21 % de la production nationale. En 2009, près de 21 400 tonnes d'huîtres ont été commercialisées sous l'IGP Marennes Oléron.

Des produits laitiers reconnus

Le **beurre « Charentes-Poitou »** est l'un des deux beurres en France à avoir eu recours à l'appellation AOC (décret du 29 août 1979) pour lutter contre la standardisation. Ce choix continue à se révéler judicieux dans une période difficile pour les produits laitiers. En effet, alors que la fabrication de beurre en France diminue de 2 %, le beurre AOC Charentes-Poitou a gagné 0,8 % en volume en 2009.

Son aire géographique de production s'étend au-delà des quatre départements de la région incluant, en effet, la Vendée et quelques communes situées dans les départements limitrophes (Dordogne, Gironde ...). Par conséquent, le nombre de producteurs de lait recensés (3 070) est bien supérieur au nombre de producteurs régionaux. De même, l'aire géographique de fabrication de beurre ne se limite pas à la région Poitou-Charentes administrative. En 2009, sur les 52 500 tonnes de beurre fabriquées dans la région et en Vendée, 23 640 tonnes arborent l'AOC, soit 45 % de la production.

La France compte 46 fromages portant le signe AOC, dont le **« Chabichou du Poitou »** au lait de chèvre, exclusivement ancré dans la région. Le Poitou-Charentes occupe la première place dans la fabrication industrielle des fromages de chèvre avec 66 280 tonnes de fromage de chèvre en 2009, soit 72 % de la production nationale. Les 470 tonnes de Chabichou du Poitou commercialisées, les 510 opérateurs (producteurs de lait, transformateurs et affineurs) ne représentent, malgré tout, que 0,7 % de la production régionale de fromages de chèvre.

Des signes officiels qui rassurent

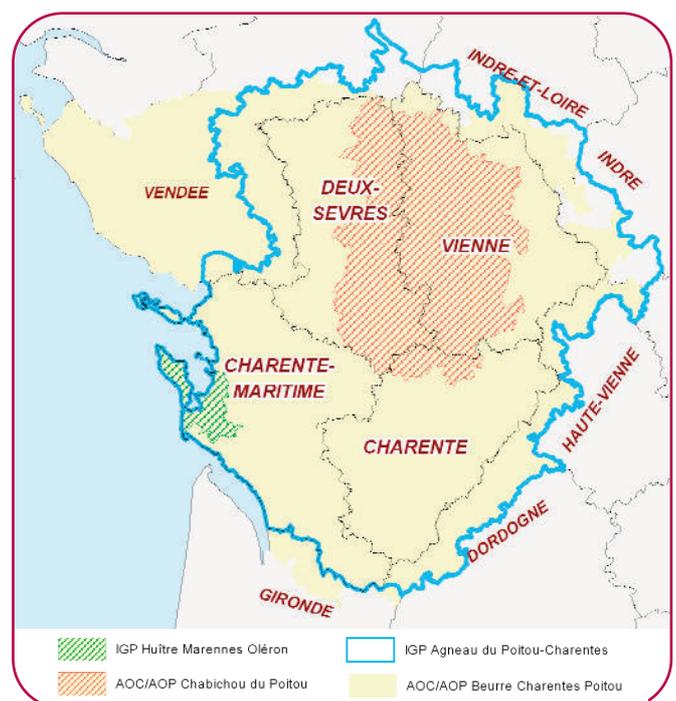
Dans le secteur de la viande, les crises alimentaires récentes ont renforcé l'intérêt des consommateurs pour les viandes sous signe officiel. Très présente sur la région Poitou-Charentes, avec la 4^e position en terme d'effectif de

brebis mères et la 2^e en matière de production d'agneau de boucherie, la filière ovine a été la première à prendre conscience de cet enjeu. Aussi, le label rouge **Agneau Fermier le Diamandin**, obtenu en 1993, et l'IGP **Agneau du Poitou-Charentes**, obtenu le 5 avril 2004 sont devenus des fleurons de la production régionale. L'aire géographique de l'Agneau du Poitou-Charentes s'étend sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes et des cantons limitrophes. Environ 950 producteurs ont commercialisé 1 250 tonnes d'Agneau du Poitou-Charentes. Près de 600 exploitants ont produit, sous label rouge, le Diamandin pour 460 tonnes commercialisées.

La filière bovine régionale s'est aussi engagée dans une démarche qualité avec le label rouge **viande bovine Parthenaise** créé en 2006. Une nouvelle étape avec la définition d'une IGP Viande bovine du Poitou-Charentes est en cours.

Quant à la filière avicole, des évolutions sont également prévues avec le projet de regroupement de l'IGP **Volailles du Val de Sèvres** avec une autre IGP volailles.

Aires des productions animales bénéficiant d'un signe officiel géré dans la région Poitou-Charentes



Sources : IGN - BD Carto - INAO - ODG

L'État participe au développement de l'agriculture biologique et soutient les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

Plusieurs dispositifs, pilotés par la DRAAF, assurent un soutien financier aux signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Dans le cadre du programme régional de développement rural, des fonds européens agricoles sont mis en œuvre pour soutenir les démarches collectives d'accès aux signes officiels de qualité, pour en réaliser la promotion et pour aider les exploitations agricoles à se convertir à l'agriculture biologique. L'État accompagne également

l'agriculture biologique, avec des aides destinées à l'animation de sa filière.

De plus, dans le cadre du plan régional de l'alimentation, la DRAAF aide à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective administrative. Elle organise le jury du mois de l'origine et de la qualité dans la région, lequel récompense la meilleure animation réalisée avec un producteur dans une grande surface autour d'un produit sous signe officiel.

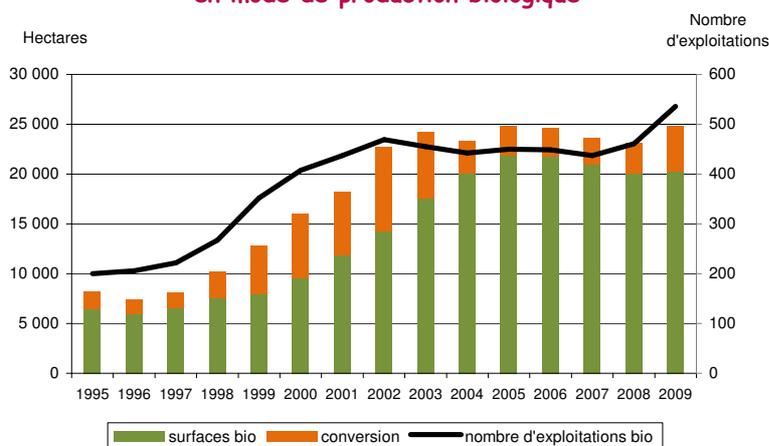
La production en agriculture biologique en Poitou-Charentes

L'année 2009 marque un tournant avec une augmentation de 7,7 % des surfaces régionales converties en bio ou en cours de conversion par rapport à 2008. Cette évolution fait suite à une période précédente de stabilité.

L'augmentation du nombre d'exploitations bio a même atteint 16,3 %. Avec 38 nouveaux exploitants en 2009, le département des Deux-Sèvres affiche une augmentation de près de 28 % du nombre d'exploitants.

En 2009, la surface en bio représente donc 1,4 % du territoire agricole du Poitou-Charentes. Les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne représentent à eux deux plus de 58 % de la surface régionale en bio avec respectivement 7 190 ha et 7 270 ha.

Évolution du nombre d'exploitations en mode de production biologique



Source : Agence Bio

Productions animales en mode biologique par département en 2009

Unité : têtes	Vaches viande	Vaches lait	Brebis viande	Chèvres	Truies reproductrices	Poulets	Poules
Charente	783	c	421	c	106	24 615	7 500
Charente-Maritime	318	c	615	c	c	41 670	c
Deux-Sèvres	1 348	199	2 299	811	265	831 117	33 179
Vienne	525	45	1842	170	c	74 150	5 165
TOTAL	2 974	321	5 177	1 300	375	971 552	46 244
2009/2008 (%)	- 1,8	- 8,8	- 14,2	- 5,5	6,2	20,2	73,5

c : résultat confidentiel non publié (loi du secret statistique)

Source : Agence Bio

Les productions animales en mode de production biologique sont encore marginales par rapport au cheptel régional.

L'aviculture fait toutefois exception. En effet, les poulets bio représentent 20 % des effectifs régionaux. Au plan national, la région se place au deuxième rang en production de poulet de chair bio.

Quant au nombre de poules pondeuses bio, il affiche une augmentation de 73,5 % par rapport à 2008.

Pour en savoir plus :

<http://www.inao.gov.fr>
<http://www.agencebio.org>
<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Préfet de la région Poitou-Charentes
 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service Régional de l'Information Statistique et Économique
 15, rue Arthur Ranc - BP 40537
 86020 POITIERS CEDEX
 Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Directeur de la publication : Alain MAURAND
 Rédacteurs : Catherine HARDY et Jean DURET (SRISE)
 Laurence GUILLARD (INAO)
 Valérie DUTRUEL (SRAL)
 Composition : INAO/SRISE Poitou-Charentes
 Impression : SRISE Poitou-Charentes
 ISSN : 1282-2205
 e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

© AGRESTE 2011

Prix : 3,00 €